

L'Administrateur provisoire du Centre Hospitalier de Laval,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu les articles L.6143-7, L.6145-16, D.6143-33, D 6143-34, D.6143-35, R.6143-38, L.6143-3-1 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté ARS-PDL/DOS/RHS/495/2025/53 du 1er août 2025 de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Laval à compter du 8 septembre 2025,

Vu la décision de la direction générale de l'offre de soins en date du 8 août 2025 désignant M. Hubert de BEAUCHAMP, Directeur d'hôpital, en qualité d'Administrateur provisoire du Centre Hospitalier de Laval,

Décide,

Article 1 :

En cas d'absence de Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Administrateur provisoire, les membres de l'équipe de direction nommés ci-dessous sont habilités à signer toutes les décisions, courriers et autres documents nécessaires à la conduite générale de l'établissement :

- Hélène BLAZY, Directrice adjointe chargée du Pôle Médico-social et Directrice déléguée de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Eurolat à Saint Berthevin
- Frédérique BOUTHAU, Directrice adjointe chargée des Parcours et Ordonnancement,
- Marie de LACLOS, Directrice adjointe chargée des Affaires Médicales et de la Recherche Clinique,
- David DESLAURIERS, Directeur territorial des Services Numériques du GHT53,
- Vincent ERRERA, Directeur adjoint chargé des Affaires Générales, des Affaires Juridiques et liens Ville-Hôpital,
- Romain GIRARD, Directeur adjoint chargé des Ressources Humaines,
- Jean-Luc HERCE, Directeur des soins, Coordonnateur Général des Instituts de formation,
- Jean-Michel LACROIX, Directeur adjoint chargé des Ressources Opérationnelles,
- Sylvie LETENDRE, Directeur des soins, Coordonnateur Général des Soins,
- Christelle LOISEL, Directrice adjointe déléguée au Centre hospitalier d'Ernée et de l'Ehpad de la Baconnière,
- Christophe MOUTEL, Directeur adjoint, Directeur territorial des Achats,
- Christophe RIQUET, Directeur adjoint chargé du Département Economique, Financier et Performance.

Pour chaque période d'absence de Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, le membre de l'équipe de direction habilité à signer les documents relevant de la conduite générale de l'établissement est désigné par l'administrateur provisoire.

Les documents signés par les directeurs adjoints en application de cet article 1 porteront la mention « *pour l'Administrateur provisoire et par délégation, le Directeur Adjoint* ».

Les documents signés par les directeurs des soins en application de cet article 1 porteront la mention « *pour l'Administrateur provisoire et par délégation, le Directeur des Soins* ».

Article 2 :

Cette décision prend effet au 8 septembre 2025.

La présente décision peut être retirée à tout moment.

Elle prendra fin de plein droit à la date à laquelle il est mis fin aux fonctions du délégué ou du délégué.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Département de la Mayenne.

La présente décision sera affichée sur les panneaux d'information pour être portée à la connaissance des personnels et des usagers. La présente décision sera adressée à Madame le Trésorier du Centre Hospitalier de Laval.

Fait à Laval, le 08 septembre 2025

L'Administrateur provisoire,

Hubert de BEAUCHAMP

Diffusion :
-équipe de direction,
-dossier agent,
-trésorerie du CH,
-Préfecture de Laval